Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260723-53_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 23 juillet 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : FRESCA-FANTONI Christine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : RICHARD Martine

2026.53 – Convention avec Plancoët de participation au financement d'un emploi d'animateur du PAFC

Une convention tripartite a été signée entre Dinan Agglomération, la commune de Plancoët et l'association PAFC (Plancoët Arguenon Football Club) pour le financement de l'emploi d'un animateur sportif. En septembre 2023, la commune de Plancoët a pris le rôle de demande de participation auprès des communes et nous a transmis une convention de participation au financement à signer.

La participation financière demandée par la commune de Plancoët était de 45 € par jeune (jusqu'à la catégorie U19).

Cette convention s'est terminée au 1er novembre 2024.

Suite à la prolongation par avenant de leur convention tripartite avec Dinan Agglomération et le PAFC, la commune de Plancoët nous sollicite à nouveau pour la signature d'une convention de participation au financement d'un emploi d'animateur sportif au PAFC pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026

Dans cette convention qui sera échue au 30 septembre 2026 (au terme de la convention tripartite), la commune de Plancoët s'engage à nous fournir pour chaque saison sportive la liste des jeunes licenciés du PAFC domiciliés dans la commune de Saint-Lormel.

- Le nombre de licenciés de moins de 18 ans pour la saison 2024/2025 est de 18 soit une participation sollicitée de 810 € (45 € X 18).
- Le nombre de licenciés de moins de 18 ans pour la saison 2025/2026 est de 15 soit une participation sollicitée de 675 € (45 € X 15).

Ces deux demandes de participation ont d'ores et déjà été transmises par la Commune de Plancoët.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260723-53_2026-DE

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur cette convention.

Après échanges et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **De refuser de signer la convention transmise et donc de régler ces deux participations sollicitées par la Commune de Plancoët, pour des saisons passées et sans demande d'accord au préalable.**
- **D'organiser une rencontre avec la Commune de Plancoët et le PAFC.**

Pour extrait conforme,
Le 23 juillet 2026
Secrétaire de séance
Martine RICHARD

Président de séance,
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)